

COMMUNE DE FRÉVENT

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune et sera disponible sur le site internet de celle-ci.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La Commune de Frévent compte un budget principal et un budget annexe Eau.

L'année 2020 est une année particulière ; en effet, la crise que notre pays traverse est d'une ampleur inédite suite au COVID-19. La lutte contre l'épidémie continue de mobiliser toutes les énergies, et le combat pour la reprise de l'activité s'amorce sur tout le territoire.

Aux côtés de l'État, les Collectivités territoriales se mobilisent pour répondre aux besoins immédiats de nos concitoyens et faire vivre le service public.

Cette crise aura des conséquences financières importantes pour nos Collectivités territoriales dont les recettes liées à l'activité économique, qui vont diminuer au second semestre 2020 et en 2021.

Parmi les premières décisions à prendre des nouveaux Conseils Municipaux élus, se trouvent les décisions budgétaires : il faut donc fixer les règles dès à présent. Pour information, le Premier Ministre a missionné le Président de la délégation aux Collectivités Territoriales pour évaluer l'impact de la crise sur les finances locales et élaborer des recommandations. Les premiers travaux rendus ont mis en évidence les difficultés financières au-devant desquelles iraient les Communes dès cette année 2020. Sur la base de ces analyses, le Gouvernement a donc décidé de mettre en œuvre un premier ensemble de mesures d'urgence exceptionnelles inédites dans leur ampleur et ce dès la prochaine loi de finances rectificative.

Cette crise sanitaire met donc sous pression les budgets des Collectivités qui constatent une baisse de leurs recettes.

Pour la première fois, l'État financera intégralement une clause de sauvegarde pour les principales recettes du bloc communal. Si celles-ci sont inférieures à la moyenne des 3 derniers exercices (2017-2019), l'État versera une dotation permettant de garantir ce niveau. C'est la 1^{ère} fois que l'État met en place une telle garantie. Le reversement sera effectué de manière automatique sans aucune démarche à effectuer. Dès cet été, chaque Maire sera informé du plancher en deçà duquel ces ressources fiscales et domaniales ne pourront pas tomber.

Par ailleurs, un soutien exceptionnel à l'investissement public au service de la relance sera instauré. Ces objectifs de relance concernent notamment la transition énergétique ou la santé.

Le budget 2020 a été bâti avec la volonté :

- ✓ De continuer la maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégrader la qualité des services tout en s'adaptant à cette crise sanitaire inédite
- ✓ De baisser la fiscalité (taux votés le 05/06/20)
- ✓ De contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2019 (Conseil Municipal du 05/06/20)

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 3 639 939 € en fonctionnement et 617 941 € en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

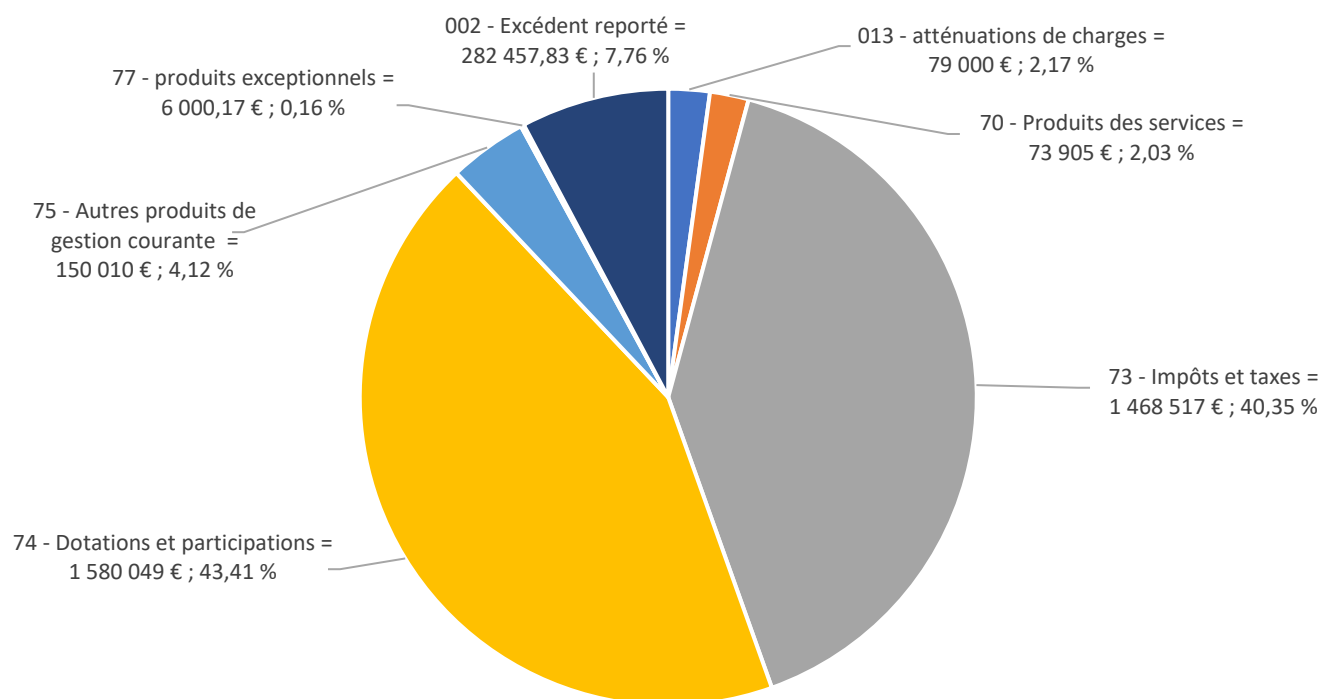
La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

1) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de 2020 sont estimées à 3 734 575 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020	BP 2019
013 – Atténuation de charges	79 000,00 €	122 500,00 €
70 – Produits des services	73 905,00 €	65 205,00 €
73 – Impôts et taxes	1 468 517,00 €	1 479 786,00 €
74 – Dotations et participations	1 580 049,00 €	1 536 683,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	150 010,00 €	145 000,00 €
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77 – Produits exceptionnels	6 000,17 €	7 000,17 €
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	282 457,83 €	378 400,83 €
Total	3 639 939,00 €	3 734 575,00 €

Prévisions 2020 - recettes de fonctionnement

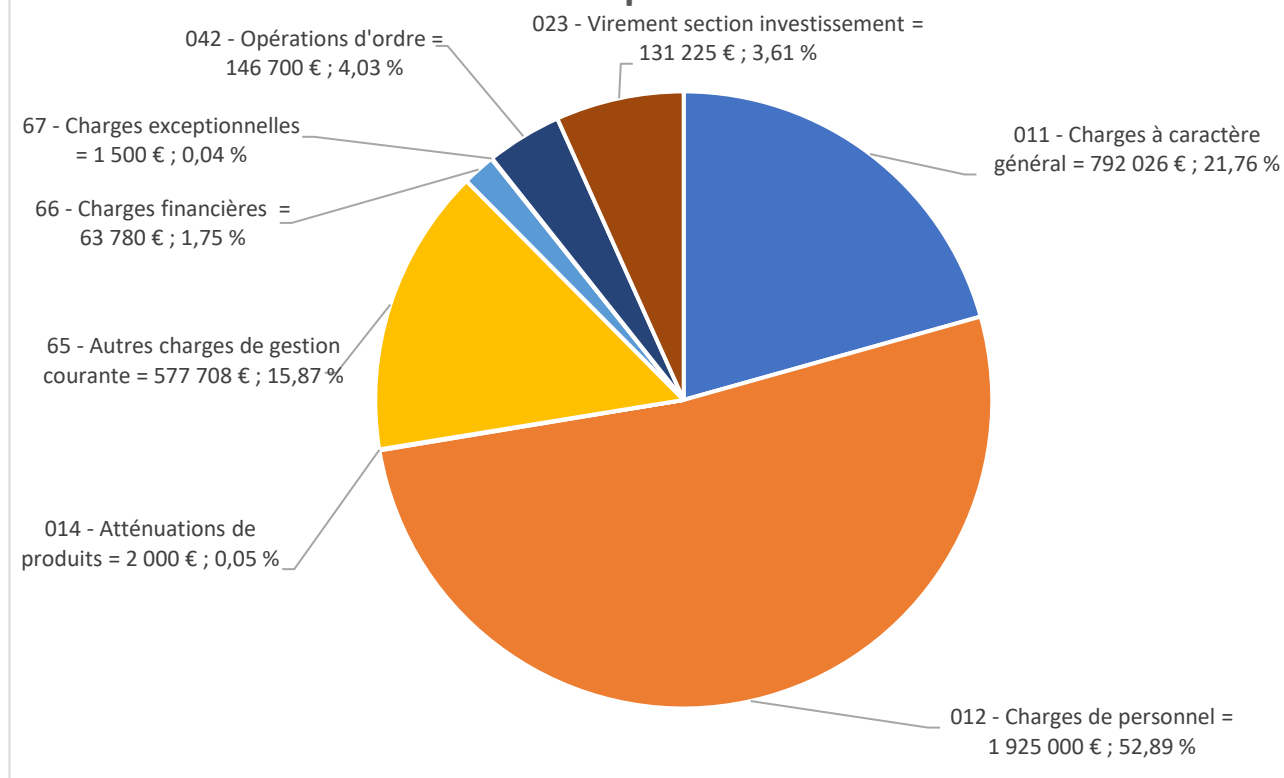


2) DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de 2020 sont estimées à 3 639 939 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2020	BP 2019
011 – Charges à caractère général	792 026,00 €	790 579,00 €
012 – Charges de personnel	1 925 000,00 €	1 900 000,00 €
014 – Atténuation de produits	2 000,00 €	3 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	577 708,00 €	533 698,00 €
66 – Charges financières	63 780,00 €	70 269,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500,00 €	14 260,00 €
68 – Dotations aux provisions	0,00 €	40 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 700,00 €	128 000,00 €
023 – Virement section investissement	131 225,00 €	254 769,00 €
Total	3 639 939,00 €	3 734 575,00 €

Prévisions 2020 - dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

1) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement sont estimées à 617 941 € dont :

- Recettes réelles : 338 478 €
- Recettes d'ordre : 146 700 €
- Virement de la section de fonctionnement : 249 025 €
- Restes à réaliser : 1 538 € (subvention FDE chaudière gendarmerie)

Elles correspondent au fonds de compensation de FCTVA, aux subventions d'investissement, à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement, aux dotations aux amortissements.

CHAPITRE	BP 2020
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	70 071,96 €
1068 – Excédent de fonctionnement	234 436,04 €
13 – Subventions d'investissement	17 600,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 200,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	146 700,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	131 225,00 €
024 – Produits des cessions	15 170,00 €
Restes à réaliser	1 538,00 €
Total	617 41,00 €

2) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de matériel informatique, de mobilier, de travaux de voirie et de travaux sur des structures soit déjà existantes soit en cours de création.

Les dépenses de la section d'investissement sont estimées à 617 941 €.

CHAPITRE	BP 2020
16 – Emprunts et dettes assimilées	229 400,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	56 966,96 €
23 – Immobilisations en cours	75 600,00€
001 – Déficit d'investissement reporté	225 894,04 €
Restes à réaliser	10 080,00 €
Total	617 941,00 €

Les principaux investissements pour 2020 sont les suivants :

- Acquisition d'équipements de restauration pour le nouveau self au restaurant scolaire
- Acquisition de matériel informatique pour divers services
- Remplacement de la chaudière au dortoir de la maternelle
- Frais d'études pour le nouveau groupe scolaire
- Raccordement électrique de la nouvelle Gendarmerie
- Restes à réaliser : extension du columbarium au cimetière

ÉTAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 01/01/20 est de 2 922 088,08 € répartis sur 9 emprunts à taux fixe. Le taux moyen total des 9 emprunts représente 2,44 %. L'annuité de la dette s'élève à 294 783,36 € avec 66 626,29 € d'intérêts et 228 157,07 € de remboursement de capital.

BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe Eau s'équilibre à 287 000 € en section d'exploitation et 336 641 € en investissement.

	BP 2020	BP 2019
SECTION D'EXPLOITATION		
RECETTES D'EXPLOITATION :	287 000,00 €	276 298,00 €
- <i>Autres produits gestion courante</i>	47 955,69 €	45 000,86 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	239 044,31 €	231 297,14 €
DEPENSES D'EXPLOITATION :	287 000,00 €	276 298,00 €
- <i>Entretiens et réparations réseaux</i>	20 000,17 €	60 000,00 €
- <i>Services extérieurs – études et recherches</i>	5 000,00 €	15 000,45 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 006,83 €	4 007,55 €
- <i>Virement à la section investissement</i>	257 993,00 €	197 290,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	336 641,00 €	271 932,00 €
- <i>Dotations aux amortissements</i>	4 006,83 €	4 007,55 €
- <i>Virement de la section exploitation</i>	257 993,00 €	197 290,00 €
- <i>Excédent antérieur reporté</i>	74 641,17 €	70 634,45 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	336 641,00 €	271 932,00 €
- <i>Frais d'études</i>	35 000,00 €	0,00 €
- <i>Autres immobilisations corporelles</i>	0,00 €	20 000,00 €
- <i>Travaux en cours</i>	301 641,00 €	251 932,00 €